

RÈGLEMENT CONCOURS

« FABRIQUE LA MASCOTTE DU TRI »



Communauté de Communes Drôme Sud Provence

CONCOURS FABRIQUE LA MASCOTTE DU TRI

Les classes des 20 écoles élémentaires du territoire (Cours Moyens conseillé)
Création d'une mascotte sur le thème du tri et réduction des déchets ou plus largement l'environnement
Adaptation et modification numérique par un graphiste

POUR REPRÉSENTER LE PÔLE DÉCHETS MÉNAGERS SUR LES PANNEAUX DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Inscription jusqu'au 18/01/2021 – Concours du 01/02/2021 au 09/04/2021
Annonce de la mascotte lauréate le 26/04/2021 – Prix : visite du centre de tri de Nîmes

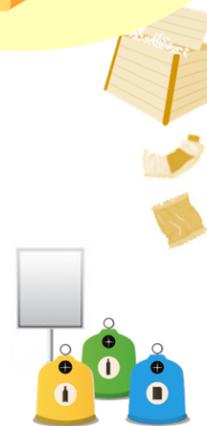


Table des matières

1. OBJET DU CONCOURS	1
2. CONTEXTE ET THÈME DU CONCOURS	1
3. OBJECTIFS DU CONCOURS	2
3.1. LE RÔLE D'UNE MASCOTTE	2
3.2. OBJECTIF DE COMMUNICATION DE LA CCDSP	2
3.3. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	3
4. DÉROULEMENT DU CONCOURS	3
4.1. PUBLIC CIBLE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
4.2. INSCRIPTION	4
4.3. MODALITÉS	4
4.4. PLANNING	6
5. JURY	6
6. PRIX	7
6.1. 1 ^{ER} PRIX :	7
6.2. LOTS DE CONSOLATION POUR TOUS LES PARTICIPANTS	7
7. TRANSFERT À UN GRAPHISTE	7
8. RÉSERVES	8
9. CESSION DES DROITS D'AUTEUR	8
10. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	9
11. RESPONSABILITÉ - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT	10
12. ANNULATION DU CONCOURS	10
13. INTERPRÉTATION	10
14. CONSULTATION DU RÈGLEMENT	10
15. ANNEXES	10
15.1. FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS	11
15.2. GUIDE DE RÉFLÉXION AVANT LA FABRICATION DE LA MASCOTTE	12
15.3. FICHE ACCOMPAGNANT LES PHOTOS DE LA MASCOTTE	13

1. OBJET DU CONCOURS

Le pôle Déchets Ménagers de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (désigné ci-après par CCDSP), siégeant au 3, rue Jean Charcot à Pierrelatte 26700, organise un concours gratuit intitulé « Fabrique la mascotte du tri », un jeu concours de création d'une mascotte qui figurera sur les panneaux des *points d'apports volontaires*¹ du territoire :

Création d'un personnage/animal/objet matériel sur le thème de la réduction et du tri des déchets ou plus largement l'environnement.

La mascotte gagnante sera adaptée numériquement par un graphiste afin de lui conférer un caractère professionnel apposable et déclinable sur les panneaux des points d'apports volontaires, tout en gardant l'âme originale imaginée par les enfants.

Le concours débute le lundi 01/02/2021 et se clôture le vendredi 09/04/2021 inclus.

La mascotte lauréate sera annoncée le lundi 26/04/2020.

2. CONTEXTE ET THÈME DU CONCOURS

La quantité de déchets a doublé en 40 ans ! Un français en produit chaque année 568 kg, dont 261 kg d'ordures ménagères résiduelles, qui se retrouvent enfouies (montagne de déchets enterrés) ou incinérées (production considérable de CO₂, gaz à effet de serre participant au réchauffement climatique).

Il est urgent de réduire et trier les déchets pour :

- Diminuer le nombre d'installations de traitement
- Limiter notre impact polluant sur la faune et la flore et plus largement notre environnement
- Préserver les matières premières et ressources naturelles

Une des portes d'entrée de communication pour sensibiliser les habitants à cet enjeu majeur de notre avenir est le panneau de chaque point d'apport volontaire, qui est un canal de diffusion de messages essentiels et importants.



Ainsi, la CCDSP souhaite, avec ce panneau, pouvoir être associée à image ludique, reconnaissable et parlante, telle qu'une mascotte.

Par ailleurs, ce souhait présente l'occasion de communiquer sur l'importance du geste du tri, en mobilisant les cours moyens des écoles élémentaires du territoire dans la création de cette mascotte.

¹ Point d'Apport Volontaire : Lieu où sont situés des conteneurs pour récupérer des déchets recyclables (verres, emballages plastiques, papiers), les habitants apportant volontairement les déchets dans ces conteneurs.

3. OBJECTIFS DU CONCOURS

« La mascotte marketing est généralement un personnage ou un animal, réel ou imaginaire, fixe ou animé, caractéristique d'une marque et outil de marketing événementiel. Cet outil de communication visuelle fort apprécié du public est à la fois l'emblème de la société, son porte-parole et son totem. » *LEA. (s.d.). Créer une mascotte : comment et pourquoi ?, Consulté sur <https://www.creads.fr/blog/comment-faire/comment-creer-une-mascotte>*

Une mascotte représente ainsi l'institution qui la porte (entreprise, marque, organisation publique), et permet de la promouvoir sur les supports de communication choisis.

3.1. LE RÔLE D'UNE MASCOTTE

Quel que soit la représentation d'une mascotte (animal, objet matériel, personnage), elle est souvent personnifiée, ce qui lui confère une dimension humaine et chaleureuse, suscitant de la sympathie.

Véritable interface vivante entre l'institution et ici, les administrés, la mascotte personnifiée crée une relation émotionnelle, et développe un lien de proximité et de complicité, ce qui induit notamment de la confiance.

Véhiculant les valeurs de l'institution, elle fait passer des messages forts, et offre donc un impact durable des mémoires, et une attitude positive vis-à-vis de l'institution.

3.2. OBJECTIF DE COMMUNICATION DE LA CCDSP

Au vu des enjeux de taille que sont la réduction et le tri des déchets pour notre avenir, il est nécessaire de se doter d'outils offrant les moyens d'y répondre.

La mascotte, considérée comme un outil efficace, peut être un élément de communication sur les déchets afin de sensibiliser les administrés.

Représentant la CCDSP par un symbole fort, la mascotte permettrait aux administrés de comprendre la nécessité d'adopter de tels gestes et attitudes de réduction et de tri des déchets dès aujourd'hui, et de ne plus y voir une contrainte, mais une facilité.

Ainsi, la mascotte devrait figurer sur les panneaux des points d'apports volontaires.

Elle pourrait également, selon les orientations de communication choisies par la CCDSP, figurer sur d'autres supports, tel que mémo tri, guide du compostage, site internet, flyers, etc.

Enfin, le processus et déroulement même du concours est également un moyen de communiquer pour la CCDSP.

3.3. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Le concours vise à amener les élèves d'une classe à travailler ensemble sur un objectif commun dont le thème les concerne tous.

Cet enjeu de tri et réduction des déchets peut ainsi être abordé de façon ludique et créative, et être également l'occasion de rappeler plusieurs notions :

- Les gestes et consignes de tri
- Le recyclage
- La matière composant les déchets (plastique, verre, métal, papier), y associant les ressources naturelles nécessaires à leur fabrication, et donc le besoin de les préserver.
- Etc.

4. DÉROULEMENT DU CONCOURS

4.1. PUBLIC CIBLE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et ouverte aux élèves des classes des 20 écoles élémentaires publiques et privées du territoire couvert par la CCDSP, à savoir les communes de Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume De Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude, Saint Paul Trois Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse et Tulette.

La participation de chaque niveau est acceptée, celle des Cours Moyens étant conseillée.

La participation se fait au nom de la classe de l'école qui participe.

Chaque classe ne peut participer qu'une seule fois. L'école participante peut avoir autant de propositions de mascotte que de classes.

La participation à ce jeu concours ne doit en aucun cas aller à l'encontre du règlement intérieur de l'école, et doit être approuvée par la directrice ou le directeur de l'établissement.

La participation au concours se fait sous l'entière responsabilité du (des) représentant(s) légal(aux) justifiant de l'autorité de l'établissement, qui a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le participant, de l'ensemble des dispositions présentes. Les représentants légaux des élèves doivent avoir été informés et avoir accepté que leur(s) enfant(s) puisse(nt) y participer.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que toute personne impliquée directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours :

- Les écoles maternelles, collèges et lycées
- Les personnes physiques /particuliers

4.2. INSCRIPTION

Une fiche d'inscription sera envoyée à toutes les écoles par mail au plus tard le lundi 07/12/2020, accompagné du présent règlement et des pièces présentées en annexes.

L'envoi de la fiche d'inscription par la classe participante implique l'acceptation sans réserve des clauses du règlement du concours. Les éventuels manquements aux règles du concours peuvent contraindre la CCDSP à mettre les participants hors concours.

Si plusieurs classes souhaitent participer au concours, pour chaque classe une fiche d'inscription doit être envoyée.

A chaque fiche d'inscription, l'école doit envoyer un e-mail (donc si 5 inscriptions, 5 e-mails).

Une inscription définitive est à remettre par mail (à infotri@ccdsp.fr) ou par courrier (à Pôle Déchets Ménagers Communauté de Communes Drôme Sud Provence, 3 rue Jean Charcot, 26700 Pierrelatte) au plus tard pour le lundi 18/01/2021 (le cachet de la poste faisant foi si l'envoi se fait par courrier).

4.3. MODALITÉS

Ce que le règlement appelle « mascotte » est défini et doit respecter les critères ci-dessous :

- Un animal/objet/personnage dont l'aspect doit rappeler de façon intuitive le thème du tri ou de la réduction des déchets ou du recyclage ou de la préservation des ressources naturelles, ou à défaut, l'environnement
- Elle doit être en 2D (à plat collée sur une feuille)
- La façon de la créer est au libre choix des élèves (dessin, assemblage de déchets, etc.)
- La mascotte doit être réalisée par les élèves de l'école à l'aide de l'enseignant, incluant au mieux l'introduction de notions telle que le tri et la réduction des déchets, le recyclage, la matière (plastique, verre, métal, papier, etc.), et les ressources naturelles (sable, minerais, bois, etc.).
- Chaque école peut envoyer autant de mascottes que le nombre de classes

Afin de vous aider dans la création d'une mascotte, le pôle Déchets Ménagers vous propose un [petit guide de réflexion avant la fabrication de la mascotte](#) (à retrouver en annexes du règlement), qui comprend les points suivants :

1. À qui est destiné ce personnage ?
2. Comment sera-t-il utilisé ?
3. Quelles sont les valeurs que nous voulons transmettre ?
4. Quel personnage représenter : personnage fictif, animal, matériel ?
5. Quel est le caractère communément admis de ce personnage ?
6. Quels traits de personnalité peut-on lui ajouter ?
7. Comment représenter ces traits de caractère visuellement ?
8. Quelles sont les couleurs de ma mascotte ?

9. Ajoutons-nous un accessoire ?
10. Quelle(s) expression(s) à ma mascotte ?

Afin que les mascottes puissent être présentées au jury dans de bonnes conditions, il est demandé que plusieurs photos de la mascotte soient envoyées :

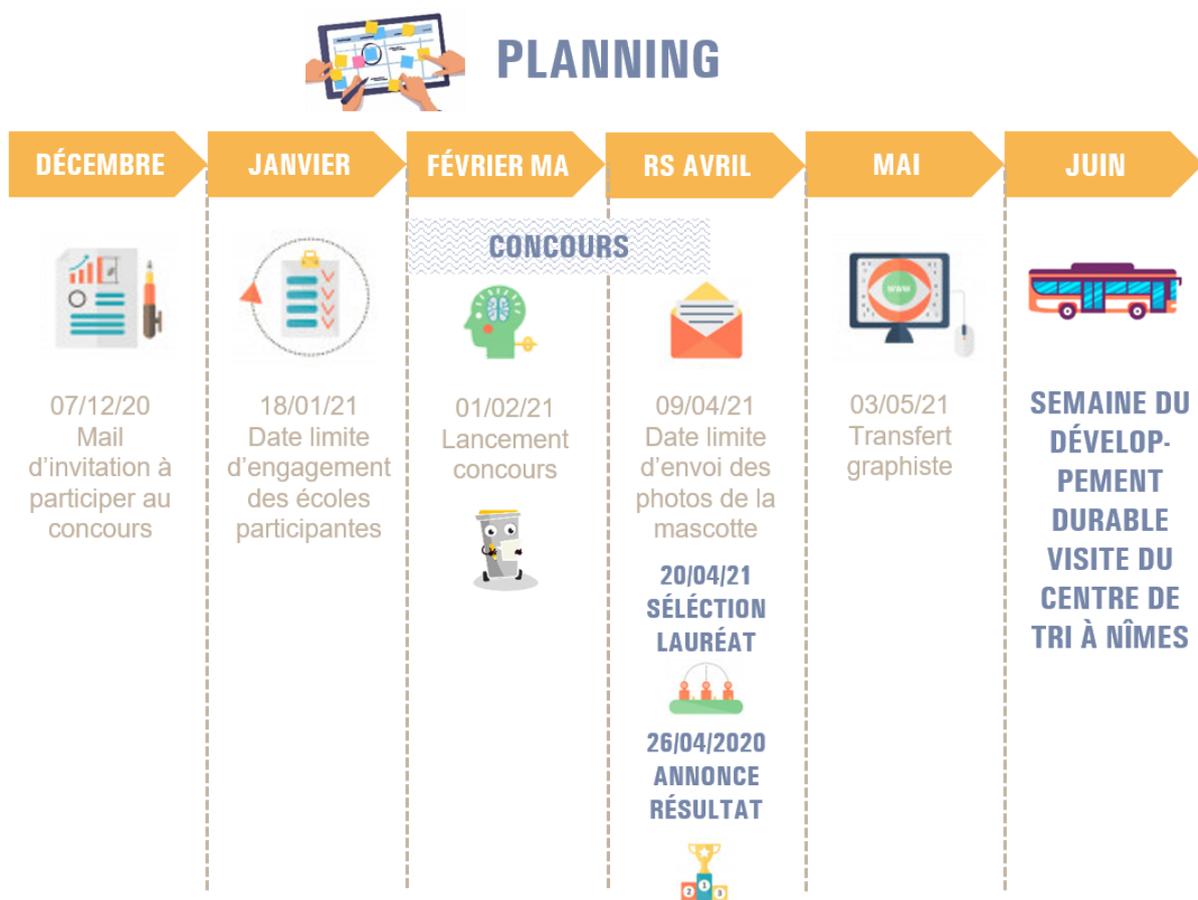
- Il est demandé d'envoyer au moins 2 photos (plus si vous le jugez nécessaire)
- Chaque photo de mascotte devra être de bonne qualité pour être évaluée (une photo floue ne sera pas évaluée, à contre-jour non plus).
- Si des enfants ou des adultes apparaissent sur la photo envoyée, ils devront au préalable avoir donné leur accord ou avoir l'accord du (des) responsable(s) légal(aux). Celle-ci, si gagnante, sera diffusée dans la presse, et postée sur le site internet de la CCDSP et sur les réseaux sociaux sans demande préalable au responsable légal ayant participé au jeu concours.
- Les photos envoyées par e-mail doivent être renommées et porter le nom de l'école participante, la classe ayant réalisée la mascotte, ainsi que le nom de l'enseignant ayant supervisé le projet.
- Dans l'intitulé du mail qui sera envoyé à la CCDSP, devra apparaître « Concours Mascotte – [le nom de l'école] ».
- Si l'école souhaite proposer plusieurs mascottes, elle doit envoyer 1 e-mail par mascotte à l'adresse suivante infotri@ccdsp.fr
- Si la mascotte ou la photo contient des obscénités, mots vulgaires à caractères racistes, antisémites ou homophobes ou toutes autres discriminations, elle ne sera pas acceptée et par conséquent ne sera pas présentée au Jury.

La CCDSP acceptera les photos de mascotte à compter du lundi 01/02/2021 jusqu'au vendredi 09/04/2021 inclus.

Enfin, afin de comprendre ce que représente plus précisément la mascotte, il est demandé d'ajouter quelques informations aux photos envoyées :

- Quelles sont les valeurs que vous souhaitez transmettre avec cette mascotte ? Quels messages souhaitez-vous faire passer ?
- Qu'est-ce que la mascotte représente ? Pourquoi avoir choisi ce personnage/animal/objet matériel ?
- Quelle est la personnalité de la mascotte ?
- Si vous deviez la présenter, qu'est-ce que vous diriez en quelques mots ?
- Remarques éventuelles

Une [fiche accompagnant les photos de la mascotte](#) est présente dans ce règlement en annexe.



5. JURY

Le Jury est composé de 6 membres au minimum et de 10 membres au maximum. Ses membres sont des conseillers communautaires participant aux commissions déchets ménagers.

Le Jury est présidé par la Vice-Présidente de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence en charge des déchets ménagers qui dispose d'une voix prépondérante en cas d'impossibilité d'accord majoritaire sur la mascotte lauréate.

Le Jury est souverain et porte un regard sans a priori sur la sélection des œuvres qu'il a à juger. Le Jury procède par délibération en fonction des critères qui lui semblent importants dans la représentation du pôle Déchets Ménagers par une mascotte.

En cas d'égalité, la Présidente du Jury peut relancer la discussion de façon à trouver un accord et, en dernière extrémité, il a autorité pour trancher.

Les choix du Jury sont assumés par le Jury lui-même, en toute indépendance.

La délibération du jury aura lieu le mardi 20/04/2021.

Il y aura une mascotte lauréate, annoncée le lundi 26/04/2021.

L'école ayant proposée la mascotte lauréate sera informée par e-mail.

La CCDSP se réserve le droit de publier la mascotte lauréate avec le nom de l'école, la classe et l'enseignant dans la presse, sur son site internet et sur les réseaux sociaux.

6. PRIX

6.1. 1^{ER} PRIX :

Le prix pour la mascotte lauréate est l'organisation d'une journée pédagogique comportant :

- la location d'un bus de 59 places (à destination de la classe lauréate et de ses adultes accompagnateurs) d'une valeur de (370€ TTC)
- avec en matinée la visite du centre de tri de Nîmes (visite gratuite)
- puis une visite pédagogique au choix de l'enseignant et de l'école

La CCDSP prend en charge la location du bus, le reste étant à la charge de l'école ou des élèves, selon l'organisation en vigueur dans l'établissement scolaire.

La date de sortie est à prévoir lors de la semaine du développement durable (les jours ouvrables du lundi 31/05/2021 au vendredi 04/06/2021).

La date de sortie sera fixée par la CCDSP au plus tard le mercredi 31/03/2021, la CCDSP se réservant également le droit d'annuler cette sortie au plus tard à cette date, si les conditions sanitaires dû à la COVID-19 ne le permettent pas.

La CCDSP est seule juge dans l'application de l'annulation de la sortie due aux conditions sanitaires de la COVID-19.

Dans ce cas, à tout moment également, la CCDSP se réserve le droit de substituer au prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou présentant des caractéristiques similaires.

Ce prix ne pourra pas faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

6.2. LOTS DE CONSOLATION POUR TOUS LES PARTICIPANTS

La CCDSP propose un lot de consolation pour chaque classe participante au concours : un livre pour les enfants sur le Zéro Déchet, d'une valeur de 13,90€ TTC

Ce lot de consolation consiste en un seul livre par classe.

Ce prix ne pourra pas faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La CCDSP se réserve le droit de substituer, à tout moment, au prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou présentant des caractéristiques similaires.

7. TRANSFERT À UN GRAPHISTE

Afin de présenter un caractère professionnel, et d'être apposable et déclinable sur les panneaux de point d'apport volontaire, la mascotte lauréate fera l'objet d'une adaptation et modification numérique réalisée par un graphiste.

La CCDSP est libre dans le choix du graphiste en charge de l'adaptation numérique de la mascotte, dans le respect des obligations d'attribution de marché afférentes aux collectivités.

La CCDSP est souveraine dans le choix d'acceptation du visuel final de la mascotte, le groupe d'élèves lauréats ayant cédés leurs droits d'auteurs, comme indiqué dans l'article 9 ci-dessous. Ces derniers n'ont donc pas la possibilité d'intervenir ou de refuser les livrables du graphiste. La CCDSP veillera toutefois à ce que l'adaptation numérique de la mascotte garde l'âme originale imaginée par les enfants, ayant autorité dans la définition de cette dernière.

Les photos de la mascotte lauréate seront transférées au graphiste le lundi 03/05/2021.
La livraison du visuel final est attendu au plus tard pour le mois de juin 2021.

8. RÉSERVES

La CCDSP se réserve le droit à l'issue du concours, de ne pas retenir de mascotte, si aucune n'a été jugée par le pôle Déchets Ménagers ou par le Jury, suffisamment représentative de l'image et des valeurs que souhaite renvoyer le pôle Déchet Ménagers de la CCDSP.

Dans ce cas de figure, le 1er prix sera tout de même attribué, selon la procédure définie dans l'article 6 ci-dessus.

Les droits d'auteur pour cette mascotte, n'auront alors pas lieu d'être cédés à la CCDSP.

9. CESSION DES DROITS D'AUTEUR

Les participants attestent sur l'honneur être les auteurs de la mascotte. Les participants garantissent que la mascotte est originale, inédite et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'auteur attachés à ce projet et qu'ils peuvent seuls présenter l'œuvre au regard des droits d'auteur qui y sont attachés.

Les participants ne cèdent pas leurs droits d'auteur à la CCDSP.

Seuls les lauréats du concours qui obtiennent le premier prix cèdent leurs droits d'auteur à la CCDSP dans les limites décrites dans cet article.

Les lauréats du concours qui obtiennent le premier prix acceptent que la mascotte soit utilisée par la CCDSP et sans aucune contrepartie financière ou autre que celle stipulée au point 6 ci-dessus. Ils cèdent par conséquent, à durée indéterminée, à la CCDSP leurs droits d'auteur patrimoniaux (c'est-à-dire les droits d'exploitation) relatifs à la mascotte primée en vue d'illustrer les actions de communication, sur le plan territorial et national, tout support confondu.

Les gagnants du concours qui obtiennent le premier prix acceptent dès lors que la CCDSP reproduise ou communique au public la mascotte primée conformément au présent règlement. La CCDSP reste néanmoins libre de diffuser ou non, d'éditer ou non l'œuvre pour laquelle les droits ont été cédés dans le présent règlement.

La CCDSP obtient le droit de modifier / adapter la mascotte à sa guise, sans l'accord des auteurs qui ont gagné le concours.

Le reste des participants ne cèdent pas leurs droits d'auteur à la CCDSP mais ils l'autorisent à publier les mascottes dans la presse, sur le site internet de la CCDSP et sur les réseaux sociaux.

10. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations concernant les classes participantes au concours sont recueillies et enregistrées dans un fichier informatisé par la CCDSP.

Elles comportent :

- Les coordonnées de l'école
- La classe participante
- Le nom de l'enseignant supervisant la classe participante

Ainsi, elles comportent peu d'information à caractère personnel, mais font toutefois l'objet d'un traitement pour les finalités ci-dessous, restant ainsi sous le règlement de la protection des données que la CCDSP doit mettre en œuvre :

- Gestion du jeu concours (participation au jeu, information et gestion des gagnants, attribution et remise des dotations, annonce des résultats, gestion des contestations ou réclamations, contrôles des fraudes et gestion des éliminations)
- Satisfaire de manière plus générale aux obligations légales et réglementaires.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur le consentement des participants et sur les intérêts légitimes de la CCDSP à faire respecter le Règlement du jeu et à limiter les risques de fraudes.

Sur le bulletin de participation, les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. A défaut, la demande de participation au jeu concours ne pourra pas être traitée.

Les données sont conservées pendant toute la durée du concours puis pendant une durée n'excédant pas les prescriptions légales.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les classes participantes disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement aux informations qui les concernent ou exercent un droit à la limitation de leurs données. Pour exercer ces droits, il convient d'écrire à : Communauté de Communes Drôme Sud Provence, 3 rue Jean Charcot, 267000 Pierrelatte, ou par mail à infotri@ccdsp.fr.

En cas de réclamation, les classes participantes disposent du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy –TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07.

11. RESPONSABILITÉ- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet. En envoyant les photos de la mascotte, les participants certifient satisfaire toutes les conditions nécessaires et s'engagent à respecter les conditions du présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables en la matière.

Toute modification du règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le site www.ccdsp.fr et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé de renoncer à participer au jeu concours.

12. ANNULATION DU CONCOURS

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

13. INTERPRÉTATION

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la CCDSP dans le respect de la législation française.

Il sera également possible, en cas de doute, de contacter la CCDSP à l'adresse e-mail infotri@ccdsp.fr pour plus d'informations.

14. CONSULTATION DU RÈGLEMENT

La consultation du règlement est disponible sur le site www.ccdsp.fr ou au siège de la CCDSP, soit au 3, rue Jean Charcot à Pierrelatte 26700.

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande.

15. ANNEXES

15.1. FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

La fiche d'inscription ci-dessous est disponible sous format word et pdf directement sur le site internet de la CCDSP (www.ccdsp.fr) ou sur demande par e-mail à infotri@ccdsp.fr.

FICHE D'INSCRIPTION
PARTICIPATION AU CONCOURS
« FABRIQUE LA MASCOTTE DU TRI »

Fiche d'inscription à remplir et à retourner avant le lundi 18/01/2021 inclus, soit par e-mail à infotri@ccdsp.fr ou par courrier au 3, rue Jean Charcot à Pierrelatte 26700.

NOM DE L'ÉCOLE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ADRESSE DE L'ÉCOLE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

MAIL À PARTIR DUQUEL SERONT

ENVOYÉS LES PHOTOS DE LA MASCOTTE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'ÉCOLE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

(Nécessaire pour la CCDSP si besoin de poser une question sur le projet)

CLASSE RÉALISANT UNE MASCOTTE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NOM DE L'ENSEIGNANT SUPERVISANT LE PROJET : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

En remplissant cette fiche d'inscription, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement, en acceptent les termes et notamment (*cocher toutes les cases pour certifier la participation*) :

- Les modalités de création et de transfert de la mascotte.
- Le déroulement du planning.
- La cession des droits d'auteur pour la mascotte lauréate.
- La gestion des informations demandées ci-dessus (RGPD).
- L'adaptation numérique et modification de la mascotte lauréate par un graphiste, tout en gardant l'âme originale imaginée par les enfants, afin de lui conférer un caractère professionnel apposable et déclinable sur les panneaux de point d'apport volontaire.
- Le droit de réserve de la CCDSP quant à la non-retention d'une mascotte, si aucune mascotte ne présente les caractéristiques de représentation que souhaite voir le pôle Déchets Ménagers associées à son image.
- Le droit de diffusion et de publication dans la presse, sur le site internet de la CCDSP et sur les réseaux sociaux, de toutes les photos des mascottes, lauréate ou non, et par extension le droit de diffusion et publication de toute personne apparaissant sur ces photos, qui auront préalablement accordé leur droit à l'image au représentant légal de l'école.



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

15.2. GUIDE DE RÉFLÉXION AVANT LA FABRICATION DE LA MASCOTTE

Le guide de réflexion avant la fabrication de la mascotte ci-dessous est disponible sous format pdf directement sur le site internet de la CCDSP (www.ccdsp.fr) ou sur demande par e-mail à infotri@ccdsp.fr.

**PETIT GUIDE DE RÉFLÉXION
AVANT LA FABRICATION DE LA MASCOTTE**

1

À QUI EST DESTINÉ CE PERSONNAGE ?



Quel est le public ? Adultes ? Parents? Enfants ?

2

COMMENT SERA-T-IL UTILISÉ ?

Sur les supports de communication de la CCDSP, à côté du logo CCDSP ou seul (*site internet, mémo tri, guide du tri, etc.*). Il sera donc en 2D.

3

QUELLES SONT LES VALEURS À TRANSMETTRE ?





4

QUEL PERSONNAGE REPRÉSENTER : FICTIF, ANIMAL, MATÉRIEL ?

Un humain ? Enfant ou adulte ? Un animal ? Un sorcier ? Un monstre ? Un objet qui parle ?
Le personnage choisi incarne les valeurs : par exemple on sait qu'un lion est sauvage, puissant majestueux, qu'il règne sur la jungle.

7

COMMENT REPRÉSENTER CES TRAITS DE CARACTÈRE VISUELLEMENT ?



La mascotte est un personnage imaginaire, il n'est pas nécessaire qu'il soit dessiné de façon réaliste. Il faut donc exagérer certains de ces traits. Par exemple, si c'est un génie, lui mettre de grandes lunettes.

6

QUELS TRAITS DE PERSONNALITÉ PEUT-ON LUI AJOUTER ?



Curieux, espiègle, gourmand, rusé, courageux, etc. ? Ces traits de personnalité seront représentés visuellement différemment. Par exemple un personnage sceptique aura les sourcils relevés.

5

QUEL EST LE CARACTÈRE COMMUNÉMENT ADMIS DE CE PERSONNAGE ?



Est-ce qu'il sera interprété de cette façon ? Par tout le monde ?

8

QUELLES SONT LES COULEURS DE MA MASCOTTE ?

Les couleurs ont également des significations, qui doivent illustrer la personnalité de la mascotte. Par exemple, les couleurs sombres comme le noir et le violet représentent plutôt des méchants, alors que les couleurs claires comme le blanc, bleu, jaune représentent plutôt des personnages gentils.



9

AJOUTONS-NOUS UN ACCESSOIRE ?



Ajouter un accessoire (chapeau, etc.) ou un vêtement exprimera d'autant plus sa personnalité ou les messages à faire passer.

10

QUELLE(S) EXPRESSION(S) À MA MASCOTTE ?



Pour humaniser la mascotte et retranscrire des émotions.

C'EST FINI !

FABRIQUEZ !
ET N'OUBLIEZ PAS,
IL FAUT RESTER
SIMPLE

15.3. FICHE ACCOMPAGNANT LES PHOTOS DE LA MASCOTTE

La fiche accompagnant les photos de la mascotte ci-dessous est disponible sous format word et pdf directement sur le site internet de la CCDSP (www.ccdsp.fr) ou sur demande par e-mail à infotri@ccdsp.fr.

FICHE ACCOMPAGNANT LES PHOTOS DE LA MASCOTTE

Fiche accompagnant les photos de la mascotte à remplir et à retourner avant le vendredi 09/04/2021 inclus, de préférence par e-mail à infotri@ccdsp.fr.

Lors de l'envoi de l'e-mail, penser à :

- Compléter l'intitulé de l'e-mail avec : « Concours Mascotte – [le nom de l'école] »
- Renommer les photos de la mascotte et la fiche accompagnant les photos : « [le nom de l'école] – [la classe] – [le nom de l'enseignant ayant supervisé le projet] »
- Si plusieurs mascottes sont envoyées par école, envoyer un seul e-mail par mascotte, et toujours utiliser la même adresse e-mail par école.

NOM DE L'ÉCOLE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ADRESSE DE L'ÉCOLE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

CLASSE RÉALISANT UNE MASCOTTE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NOM DE L'ENSEIGNANT SUPERVISANT LE PROJET : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Quelles sont les valeurs que vous souhaitez transmettre avec cette mascotte ? Quels messages souhaitez-vous faire passer ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2. Qu'est-ce que la mascotte représente ? Pourquoi avoir choisi ce personnage/animal/objet matériel ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3. Quelle est la personnalité de la mascotte ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4. Si vous deviez la présenter, qu'est-ce que vous diriez en quelques mots ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. Remarques éventuelles :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

